

Agence spatiale canadienne—Loi

Dans le Bulletin de 1987 de l'Association canadienne des professeurs d'université, le premier ministre écrivait ceci:

Notre gouvernement est prêt à coopérer avec les provinces et les autres intervenants du secteur de l'enseignement postsecondaire pour créer et maintenir un système d'enseignement supérieur capable de relever les défis auxquels le Canada fait face.

Comment peut-il s'attendre à ce que les Canadiens le croient, alors qu'un an plus tôt seulement, son gouvernement a plafonné la croissance du financement des programmes établis et réduit du même coup le financement de l'enseignement postsecondaire? Le récent budget a encore ôté des plumes au réseau des universités et des collèges qui était déjà mal en point.

Je partage la frustration et le cynisme que l'attitude du gouvernement dans ce domaine essentiel inspire à beaucoup de Canadiens. Le gouvernement va dépenser des sommes considérables pour créer l'Agence spatiale canadienne, une institution dont le succès dépendra de la convergence stimulante des idées de ses employés, comme dans le cas du lancement du satellite Anik A1 en 1972 qui a fait du Canada le premier pays à exploiter un réseau de communications intérieur à l'aide d'un satellite en orbite géostationnaire.

Notre frustration vient du fait que nous perdons la capacité de maintenir et d'accroître nos connaissances scientifiques chaque fois que nos universités et nos collèges sont compromis par des coupes budgétaires et des conflits fédéraux-provinciaux dont l'enseignement est l'enjeu.

Même si on considère la recherche fondamentale en sciences de l'espace, les réalisations du gouvernement ruinent la crédibilité qu'il espère obtenir grâce à ce projet de loi. Le pourcentage des dépenses du programme spatial fédéral consacré aux sciences de l'espace a baissé de 14,2 p. 100 en 1981-1982 à 9,6 p. 100 pour la période actuelle. C'est grâce justement à ce genre de recherche fondamentale dans les sciences de l'espace que nous avons obtenu les nombreuses réussites dont nous sommes si fiers.

Il y a lieu de noter que le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, qui relève du premier ministre lui-même, a fait des recommandations au sujet des crédits à la recherche universitaire. Plus précisément, ce conseil a demandé le doublement des budgets de base des conseils accordant des subventions à la recherche, puis l'indexation de ces budgets au coefficient de 1,5 du

taux de croissance du produit national brut au Canada. Mais le gouvernement n'en a pas tenu compte.

C'est ainsi qu'on constate avec tristesse et peut-être avec fureur, mais sans grand étonnement que d'éminents Canadiens comme John Polyani déclarent: «Dites-leur d'aller aux États-Unis» quand on leur demande des conseils à l'intention des jeunes scientifiques canadiens.

C'est dans le contexte de cette situation lamentable des performances et des investissements du Canada dans les sciences, l'ingénierie et la technologie qu'il faut examiner le projet de loi C-16. Il faut l'examiner dans le contexte de l'affligeante situation de notre R-D, du déficit énorme de nos échanges de biens de technologie moyenne et élevée, de la dégradation qu'on laisse faire de nos établissements d'enseignement supérieur, de l'absence de toute stratégie visible de l'État fédéral pour ce qui est de faire de notre industrie un secteur à haute valeur ajoutée et résolument tourné vers l'exportation.

Dans une telle conjoncture, le projet de loi C-16 représente une réponse minable et navrante de la part du gouvernement. Pour parler net, la façon dont le gouvernement procède à la création de l'agence spatiale canadienne n'est rien de moins qu'embarrassante et irresponsable.

• (1220)

C'est en 1986 que le gouvernement a décidé qu'il voulait créer une agence spatiale. Il l'a annoncé en grande pompe dans le discours du Trône de 1986. Voici un extrait de ce discours du Trône:

Vu l'importance de la haute technologie dans le développement économique du Canada, mon gouvernement déposera un projet de loi créant une agence spatiale canadienne, qui opérera dans un contexte de coopération internationale, car c'est le plus sûr moyen de réaliser des percées technologiques dans l'exploitation pacifique de l'espace. La nouvelle agence travaillera de concert avec les provinces, l'industrie et les universités, de sorte que les avantages de la participation du Canada à l'aventure spatiale rejailliront sur l'ensemble des Canadiens.

Près de trois ans plus tard, nous débattons en deuxième lecture un projet de loi portant création de l'agence.

Quand il faut près de trois ans au gouvernement pour reconnaître l'importance de la haute technologie dans le développement économique du Canada, les Canadiens ont tout lieu de douter de la capacité des conservateurs de bien piloter notre pays vers le XXI^e siècle.

Malheureusement, l'indécision du Cabinet nuit encore à cette tentative pitoyable pour redorer le blason du gouvernement, comme en font foi les déclarations du ministre des Approvisionnements et Services que le *Sun*